

## TABLEAU SYNOPTIQUE

# Plan stratégique 2019-2023

## Ministère des Finances

### MISSION

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique.

À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant des politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière. Il élabore et propose également des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

### VISION

Une organisation innovante et agile qui vise à donner au Québec les moyens financiers de demeurer maître de ses choix économiques et sociaux.

### VALEURS

Le Ministère appuie son action sur les valeurs gouvernementales en mettant l'accent sur la compétence et le respect. Ces deux valeurs se manifestent à travers le professionnalisme des équipes du Ministère, qui conjuguent leurs connaissances dans un esprit de collaboration, de transparence, de rigueur et d'excellence pour les mettre avec fierté au service du Québec.

## Enjeu 1 : Potentiel économique du Québec

### Orientation 1 : Assurer une gestion saine et responsable des finances publiques du Québec

| OBJECTIFS  | INDICATEURS   | CIBLE 2019-2020  | CIBLE 2020-2021   | CIBLE 2021-2022   | CIBLE 2022-2023   |
|--|---|--|---|---|---|
| <b>1.1 Maintenir l'équilibre budgétaire</b>                          | 1. Solde budgétaire (Mesure de départ : 0)  | ≥ 0  | ≥ 0   | ≥ 0   | ≥ 0   |
| <b>1.2 Réduire le poids de la dette</b>                              | 2. Ratio de la dette brute sur le PIB (Mesure de départ : 46,1 %)   | ≤ 45,5 %   | ≤ 45,0 %  | ≤ 44,5 %  | ≤ 43,5 %  |
|  | 3. Ratio de la dette représentant les déficits cumulés sur le PIB (Mesure de départ : 25,6 %)   | ≤ 24,5 %   | ≤ 23,0 %  | ≤ 22,0 %  | ≤ 20,5 %  |
| <b>1.3 Améliorer la cote de crédit</b>                               | 4. Pourcentage des grandes agences de notation donnant une cote de crédit minimale de catégorie AA (Mesure de départ : 75 %)                                | 75 %   | 75 %  | 100 %   | 100 %   |
| <b>1.4 Viser un coût avantageux pour le financement des emprunts</b> | 5. Écart du taux d'emprunt sur la moyenne annuelle des nouveaux emprunts 10 ans du Québec par rapport à l'Ontario (Mesure de départ : 5 points centésimaux) | Maintenir un écart favorable entre 0 et 5 points centésimaux | Maintenir un écart favorable entre 0 et 10 points centésimaux | Maintenir un écart favorable entre 0 et 15 points centésimaux | Maintenir un écart favorable entre 0 et 20 points centésimaux |

### Orientation 2 : Rendre le régime fiscal plus compétitif et incitatif

| OBJECTIFS   | INDICATEURS  | CIBLE 2019-2020                               | CIBLE 2020-2021                               | CIBLE 2021-2022                               | CIBLE 2022-2023                               |
|---|--|---|---|---|---|
| <b>2.1 Augmenter le revenu disponible des Québécois</b>                                     | 6. Écart du revenu disponible des ménages par habitant au Québec par rapport à l'Ontario (Mesure de départ : 14,5 %) | 14,25 %                                       | 14,0 %  | 13,75 %                                       | 13,5 %  |
| <b>2.2 Offrir un régime fiscal des sociétés concurrentiel à l'égard des investissements</b> | 7. Taux effectif marginal d'imposition (TEMI) sur l'investissement des sociétés (Mesure de départ : 40 %)            | Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne | Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne | Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne | Entre 30 % et 40 % sous la moyenne canadienne |

## Enjeu 2 : Justesse des prévisions

### Orientation 3 : Améliorer les prévisions

| OBJECTIF   | INDICATEURS  | CIBLE 2019-2020 | CIBLE 2020-2021 | CIBLE 2021-2022 | CIBLE 2022-2023 |
|--|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>3.1 Améliorer les prévisions soutenant l'élaboration du cadre financier</b> | 8. Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des revenus autonomes (Mesure de départ : 5,5 %)   | Moins de 4 %    | Moins de 4 %    | Moins de 3 %    | Moins de 3 %    |
|  | 9. Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale des transferts fédéraux (Mesure de départ : 2,3 %) | Moins de 4 %    | Moins de 4 %    | Moins de 3 %    | Moins de 3 %    |
|  | 10. Écart du résultat réel par rapport à la prévision initiale du service de la dette (Mesure de départ : 7 %)   | —               | Moins de 4 %    | Moins de 3 %    | Moins de 3 %    |

## Enjeu 3 : Transparence et accessibilité de l'information

### Orientation 4 : Diffuser une information plus transparente et accessible

| OBJECTIF   | INDICATEUR   | CIBLE 2019-2020 | CIBLE 2020-2021 | CIBLE 2021-2022 | CIBLE 2022-2023 |
|--|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>4.1 Augmenter la diffusion numérique des documents et des données financières</b> | 11. Nombre de nouveau jeux de données ouvertes diffusés sur le site Web de Données Québec (Mesure de départ : 0) | 1               | 2               | 3               | 4               |